

Environnement

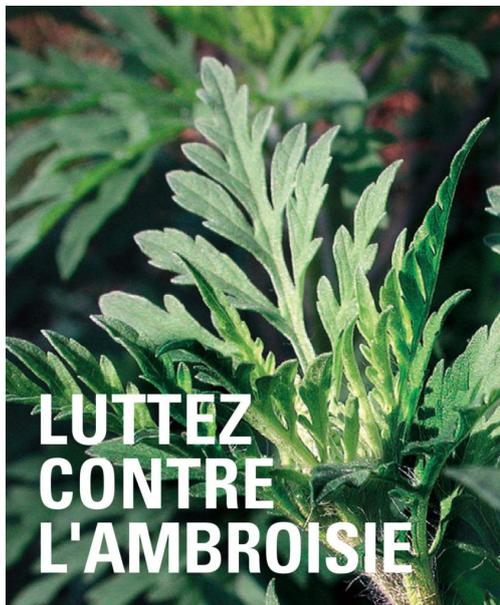
Frelon asiatique



Moustique tigre



Ambrosie



Entretien des espaces publics

Les enchaînements d'épisodes de fortes précipitations et d'ensoleillement ont été propices à une pousse importante des végétaux sur l'espace public. Les services techniques de la commune, en effectif réduit, n'ont pas pu entretenir comme à l'accoutumée les espaces publics.

Désormais au complet, ils font tout leur possible pour rattraper leur retard.

Par ailleurs, l'entretien des végétaux au pied des murs de clôture est obligatoire et les propriétaires ne peuvent pas se soustraire à leurs responsabilités. Les haies ne doivent pas dépasser sur les voies publiques afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Les services communaux ont pour mission le fauchage de sécurité qui se limite à environ 50 cm des pieds des murs de clôture. Il est donc de la responsabilité de chaque propriétaire/locataire de maintenir propres et entretenus les abords de sa propriété.